

# 16 – avril 2020

## Confinement, récession et baisse des revenus : Quel impact des charges fixes de logement sur les contraintes budgétaires des ménages<sup>1</sup> ?

*A la suite du confinement, plus d'un tiers des actifs ont vu leurs revenus d'activité baisser. Certains d'entre eux font partie de ménages qui doivent faire face à des dépenses fixes de logement. Plus de 4 millions de ménages sont soumis à cette double contrainte budgétaire, dont 2,5 à 2,8 millions sont probablement en difficulté (soit 6 à 7 millions de personnes). Les mesures annoncées par le gouvernement le 15 avril dernier ne concernent qu'une minorité de ces ménages en difficulté. Elles pourraient être utilement complétées par un moratoire des loyers, une mesure déjà prise par certains pays européens (l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie notamment) afin d'endiguer les effets de la récession économique.*

Dans son dernier point de conjoncture<sup>2</sup>, l'INSEE a évalué la baisse de l'activité consécutive aux mesures de confinement à 35% sur une semaine donnée. Cette baisse du PIB se répercute simultanément sur les revenus primaires (revenus d'activité et revenus du capital) puisque ces revenus en sont la contrepartie directe. Après un mois de confinement, on peut donc estimer que, du côté des ménages, les

### Au sommaire

1. Méthode
2. La population potentiellement à risque : éléments de cadrage
3. La population à risque selon la catégorie sociale
4. De la population à risque à la population en difficulté
5. Éléments de conclusion

<sup>1</sup> Par Pierre Concialdi, chercheur à l'IREs.

<sup>2</sup> INSEE, Point de conjoncture du 26 mars 2020.

# Eclairages

---

revenus ont baissé dans les mêmes proportions sur le mois écoulé, soit environ 35% en moyenne.

Il s'agit là d'un choc brutal, d'autant que cette baisse n'est pas également répartie. Elle frappe de plein fouet certains secteurs d'activité et elle en épargne d'autres, notamment les services immobiliers (loyers, logement), seul grand secteur d'activité pour lesquels l'INSEE ne rapporte aucune baisse d'activité dans la mesure où « les versements de loyers immobiliers sont inertes et donc peu affectés à court terme pour la plupart ». Les revenus des bailleurs sont ainsi, selon l'INSEE, préservés des effets de la récession.

Du côté des ménages, les conséquences de cette baisse des revenus sur leurs conditions de vie peuvent être considérables, voire dramatiques, surtout s'ils doivent faire face à d'importantes « dépenses contraintes » dont le poids fixe réduit d'autant leur capacité à subvenir à d'autres dépenses tout aussi essentielles, notamment les dépenses d'alimentation. Ce qui peut les plonger dans des tensions budgétaires insupportables.

Le poids de ces dépenses contraintes (ou « pré-engagées ») a fortement augmenté depuis 60 ans. Selon l'INSEE, il est passé de 12% en 1960 à 27% en 2017. Cette progression a essentiellement été tirée par les dépenses de logement qui en constituent la majeure partie, quel que soit le niveau de vie. Comme le notait une étude de la DREES<sup>3</sup> : « Quelle que soit la catégorie de niveau de vie, la consommation pré-engagée est constituée en majorité de loyers et de charges (57 % pour l'ensemble des ménages). Ce poste représente les deux tiers de la consommation pré-engagée des ménages pauvres mais à peine plus de la moitié de celle des populations aisées, plus souvent propriétaires ou accédants à la propriété de leur logement. »

Si la part des dépenses contraintes a connu certains paliers, cela n'a pas été le cas pour les dépenses de logement qui n'ont quasiment jamais cessé de s'élever en raison de la hausse des loyers mais aussi des dépenses d'électricité, de gaz et d'autres charges.

---

<sup>3</sup> Michèle Lelièvre et Nathan Rémila (2018), « Dépenses pré-engagées: quel poids dans le budget des ménages? », *Les dossiers de la DREES*, n°25, mars.

# Eclairages

---

A la suite du mouvement des Gilets jaunes, nombre d'analyses ont souligné que le poids de ces dépenses contraintes pouvait expliquer les difficultés financières que rencontrent des ménages même quand leurs revenus sont stables<sup>4</sup>. La récession actuelle ne peut qu'exacerber ces tensions.

Face à cette situation, les pouvoirs publics disposent de deux principaux leviers d'action pour atténuer les tensions budgétaires qui pèsent sur les ménages. Ils peuvent agir sur les revenus afin d'atténuer les conséquences de la récession sur les revenus d'activité des ménages. C'est ce qu'a commencé à faire le gouvernement, notamment avec les mesures concernant le chômage partiel pour les salariés et certaines mesures d'aides annoncées le 15 avril. Mais les pouvoirs publics peuvent aussi desserrer la contrainte budgétaire liée à certaines dépenses en organisant, par exemple, un moratoire pour certaines d'entre elles. C'est ce qui a été annoncé pour les entreprises, avec la mise en place du principe « *zéro recette, zéro dépense* », qui concerne notamment les factures, les loyers et l'obtention d'une part du fonds de solidarité.

Pour les particuliers, aucune mesure de ce type n'a été prise par les pouvoirs publics en France. Dans plusieurs pays européens cependant, les gouvernements ont - en plus de certaines mesures de soutien direct aux revenus - pris des initiatives afin d'atténuer la contrainte budgétaire à laquelle doivent faire face les ménages pour le paiement de leurs charges fixes de logement. En Espagne, un moratoire a été mis en place sur les mensualités de remboursement des prêts immobiliers pour les ménages, travailleurs et indépendants en situation de « vulnérabilité économique » et qui ont subi une baisse de leurs revenus. L'Italie a suspendu le remboursement de certains prêts immobiliers et bancaires. En Allemagne, le Parlement a adopté fin mars une loi qui interdit pendant deux ans les expulsions pour des loyers qui seraient impayés entre avril et juin. Ce moratoire court pendant deux ans. C'est seulement en juin 2022, si ces loyers n'ont pas été remboursés, que les propriétaires pourront demander l'expulsion.

Un moratoire des loyers ne serait pas une nouveauté pour notre pays. Si l'on suit la métaphore filée par le président de la République qui a parlé de « guerre » à propos de la catastrophe sanitaire actuelle, il faut rappeler qu'au début de la Première guerre mondiale, en août 1914, la France et nombre de pays européens (notamment l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne) ont adopté un

---

<sup>4</sup> Igor Martinache, « L'impouvoir d'achat – Quand les dépenses sont contraintes », *La vie des idées*, mai 2018. Pierre Concialdi, « Le pouvoir d'achat des familles modestes : la rupture de 2008 », *Eclairages de l'IREs*, #14, avril 2019.

# Eclairages

---

moratoire plus ou moins général en matière de loyers<sup>5</sup>. Dans notre pays, ce moratoire s'est poursuivi jusqu'à la fin du conflit.

Combien de ménages doivent aujourd'hui faire face en France à des dépenses fixes de logement, tout en ayant subi une baisse plus ou moins brutale de leurs revenus à la suite du confinement ? Cette note présente des éléments de réponse à ces questions. Son objectif est, d'une part, de prendre une mesure de l'ampleur de ce phénomène et, d'autre part, d'identifier les principales catégories de la population simultanément soumises 1/ à la nécessité d'assumer des charges fixes de logement et 2/ à une baisse de leurs revenus à la suite du confinement. Ce que l'on appelle par la suite la population « à risque ».

## Méthode

Pour répondre à ces questions, on mobilise essentiellement deux sources, à savoir :

- l'enquête Logement régulièrement produite par l'INSEE. Cette enquête permet de connaître la répartition des ménages à la fois selon le statut d'occupation, (locataire, propriétaire...) et selon certains critères comme la catégorie sociale ou le niveau de revenu. Le statut d'occupation permet de distinguer les ménages qui doivent faire face à des charges de logement (locataires, accédants à la propriété) et ceux qui n'ont pas à assumer de telles charges parce qu'ils sont pleinement propriétaires de leur logement sans avoir désormais à acquitter de charges de remboursement.
- une enquête réalisée à l'initiative de la Fondation Jean Jaurès<sup>6</sup> (FJJ) qui permet de connaître, sur un échantillon de ménages d'actifs, quelles ont été les répercussions du confinement sur les revenus d'activité (maintien intégral, baisse partielle ou suppression totale). Cette enquête a été menée sur les personnes se déclarant actives et elle distingue de nombreux critères, notamment la catégorie sociale et le niveau de revenu qui sont deux des critères retenus dans les enquêtes Logement.

Le croisement de ces deux sources permet ainsi d'identifier à partir de deux critères (la catégorie sociale et le niveau de revenu) une « population à risque ». Dans la mesure où l'enquête de la FJJ

---

<sup>5</sup> François Robert (2017), « L'impact économique du moratoire et de l'encadrement des loyers (Lyon, 1914-1926) », *Le Mouvement social*, 2017/2, La découverte, 79-97.

<sup>6</sup> IFOP/Fondation Jean Jaurès, *Les actifs et le travail à l'heure du confinement*, mars 2020.

# Eclairages

---

repose sur un échantillon, les résultats obtenus sont entourés d'une marge d'incertitude. Ils permettent néanmoins, comme on le verra, d'aboutir à des ordres de grandeur significatifs et réalistes de cette « population à risque ».

La démarche se décompose en 3 étapes :

- dans un premier temps, on identifie la population *potentiellement* à risque, c'est-à-dire celle qui doit faire face à des charges fixes de logement et dont les revenus proviennent principalement, a priori, des revenus d'activité ;
- dans un second temps, on procède à un dénombrement de la *population à risque*, en repérant au sein de la population précédente (« potentiellement à risque ») celle qui a connu une baisse de ses revenus d'activité à la suite du confinement ;
- dans un troisième et dernier temps, on essaye de prendre la mesure des difficultés rencontrées par cette population à risque à partir d'un certain nombre d'indicateurs afin d'identifier ce qu'on appelle la *population en difficulté*.

## La population potentiellement à risque : éléments de cadrage

On peut écarter de la population potentiellement à risque telle qu'elle a été définie précédemment deux grandes catégories de ménages : ceux dont les ressources ne dépendent pas principalement de revenus d'activité et ceux qui n'ont pas de charge de logement (les propriétaires), ces deux critères pouvant se cumuler.

Dans la première catégorie, on retrouve pour l'essentiel les ménages de retraités et, de façon plus minoritaire, les ménages d'inactifs. Dans le système actuel de retraite, les ménages de retraités sont relativement « préservés » du choc récessif. Les cotisations sociales qui servent à financer les pensions sont, certes, dépendantes dans une large mesure des revenus d'activité, mais les pensions versées ne le sont pas. Une récession se traduit par un déséquilibre financier temporaire pour les régimes de retraite mais elle n'a pas de raison, *a priori*, d'entraîner une baisse des pensions. Ce ne serait pas le cas dans un système notionnel (ou à points) où la pension serait dépendante de la croissance ou du revenu d'activité moyen.

Parmi ces ménages dont la personne de référence est « retraitée » ou « sans activité professionnelle », certains membres peuvent bien sûr percevoir des revenus d'activité, ce qui a

# Eclairages

---

pu affecter les ressources du ménage. Le fait de les exclure de notre décompte de la population à risque minore donc notre estimation.

D'après la dernière enquête Logement, on dénombre un tiers de ménages retraités auxquels on peut ajouter environ 6% de ménages « sans aucune activité professionnelle ». Soit au total, 39% des ménages. Parmi ces ménages, 62% sont pleinement propriétaires de leur logement et font donc aussi partie de la seconde catégorie exclue de la population potentiellement à risque.

Outre ces ménages de retraités ou inactifs, on dénombre aussi un certain nombre de propriétaires non accédants (22%) parmi les ménages d'actifs. Ces derniers représentent environ 14% de l'ensemble des ménages. Au total, un peu plus de la moitié des ménages (53%) ont des revenus qui sont majoritairement indépendants de l'activité et/ou sont propriétaires de leur logement, ces deux critères pouvant se combiner. Ces ménages ne font donc pas partie de la population potentiellement à risque.

Il reste donc 47% de ménages d'actifs (soit 12,4 millions) **potentiellement** à risque qui doivent faire face à des dépenses fixes de logement (locataires ou accédants) et dont les ressources dépendent principalement des revenus d'activité qui ont pu être affectés par la dépression actuelle s'ils ont subi une baisse de leurs revenus d'activité.

## La population à risque selon la catégorie sociale

L'étude de la FJJ estime que 35% des actifs n'ont pas perçu l'intégralité de leur rémunération à la suite du confinement : 6% des actifs ne touchent plus aucun revenu et 29% des actifs ne touchent qu'une partie de leur revenu (activité désormais à temps partiel, chômage partiel ou technique). Ces proportions sont très variables selon la catégorie sociale. Les artisans et commerçants sont les plus touchés : deux tiers d'entre eux ont subi une baisse de leurs revenus à la suite du confinement. La baisse des revenus a aussi affecté fortement les ouvriers (48%) et les employés (34%). C'est parmi les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures que la proportion d'actifs affectés par une baisse des revenus est la plus faible (25%).

Si l'on fait l'hypothèse que, dans la population *potentiellement* à risque précédemment identifiée, ces pourcentages sont les mêmes quel que soit le statut d'occupation, on peut estimer à 4,3

millions le nombre de ménages à risque qui ont vu leurs revenus d'activité baisser tout en devant faire face à des dépenses fixes de logement (tableau 1). Cela représente un quart de l'ensemble des ménages. Parmi ces ménages à risque, 15% (soit 0,7 million) n'ont perçu aucun revenu d'activité et 85% (3,6 millions) ont connu une baisse de leur revenu d'activité.

Là encore, on observe de fortes différences selon la catégorie sociale. Parmi les ménages d'artisans et de commerçants, 42% font partie de la population à risque. Ce pourcentage est aussi très élevé parmi les ménages d'ouvriers (37%) et il est légèrement supérieur à la moyenne pour les employés (26%). Ces trois catégories concentrent environ 70% de la population à risque alors qu'ils représentent un peu plus de la moitié des ménages d'actifs (53%).

**Tableau 1**

Répartition par catégorie sociale des ménages d'actifs avec charge de logement ayant subi une baisse de leurs revenus d'activité à la suite du confinement

	Effectifs (milliers)		% baisse de revenus	Population à risque	
	Total	Avec charge de logement		Effectif (milliers)	% par CSP
Agriculteurs	287	82	nd	nd	nd
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 099	694	67	465	42
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 565	2 348	25	587	16
Professions intermédiaires	4 116	3 056	25	764	19
Employés	3 872	3 017	34	1 026	26
Ouvriers	4 099	3 189	48	1 531	37
<b>Total</b>	<b>17 037</b>	<b>12 386</b>	<b>35</b>	<b>4 335</b>	<b>25</b>

Lecture : On dénombre 4,099 millions de ménages d'ouvriers dont 3,189 millions doivent faire face à des charges de logement, parce qu'ils sont locataires ou accédants à la propriété. Parmi ces ménages, 48% ont subi une baisse (partielle ou totale) de leur revenu d'activité à la suite du confinement ; 1,531 million de ces ménages d'ouvriers (soit 37%) doivent assumer leurs frais fixes de logement tout en ayant subi une baisse de leur revenu d'activité.

Sources : INSEE, Enquête Logement 2013 (nombre de ménages locataires ou accédants, avec charge de logement). Fondation Jean Jaurès pour le pourcentage de ménages ayant vu leur revenu d'activité baisser à la suite du confinement. Calculs de l'auteur.

## De la population à risque à la population en difficulté

Parmi cette population de ménages à risque, la capacité d'absorber le choc consécutif à une baisse de revenu varie fortement, notamment selon le niveau de revenu et d'épargne. Les informations disponibles sur le taux d'épargne selon le statut de logement montrent que, parmi les locataires, le taux d'épargne est au mieux quasi-nul pour la moitié des ménages et il est même fortement négatif (-30%) pour au moins un quart des ménages (tableau 2). Parmi les ménages en accession à la propriété, le taux d'épargne médian est certes positif (25%), mais il correspond pour l'essentiel à l'épargne forcée liée au remboursement des emprunts à la suite de leur acquisition. Le taux d'effort des ménages accédants à la propriété était ainsi de 26,6% en 2013. Ces indicateurs montrent que, parmi la population à risque, une proportion importante a pu se retrouver en difficulté à la suite de la baisse de leurs revenus.

**Tableau 2**

Taux d'épargne (%) des ménages locataires ou accédants à la propriété

	Q1(*)	Médiane	Q3(*)
Locataires	-30	3	26
Accédants	6	25	39

Source : INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2014

Lecture : le tableau présente la distribution des taux d'épargne selon le statut d'occupation du logement. Une moitié des ménages de locataires a un taux d'épargne au plus égal à 3% de leurs revenus.

(\*) Q1 représente le premier quartile : un quart des ménages a un taux d'épargne inférieur ou égal à Q1. Q3 représente le troisième quartile : un quart des ménages a un taux d'épargne supérieur ou égal à Q3.

On peut compléter ce diagnostic à partir de l'enquête de la FJJ qui donne la situation des actifs en ce qui concerne leurs revenus d'activité par quintiles de revenus (hauts, aisés, moyens, modestes, pauvres selon la terminologie de l'enquête). Comme le montre le tableau 3, la situation des actifs à la suite du confinement varie fortement selon le niveau de revenu. C'est parmi les plus bas revenus (« catégories pauvres ») que la proportion d'actifs ayant subi une baisse de leurs revenus d'activité est la plus importante : plus de la moitié d'entre eux (52%) ont subi une baisse de leur rémunération et 17% d'entre eux (soit 3 fois plus que la moyenne) n'ont plus perçu aucune rémunération.

**Tableau 3**

Impact du confinement sur les revenus d'activité selon le niveau de revenu

	Pas de perte de revenu	Baisse du revenu d'activité	
		Partielle	Totale
Hauts revenus	73	13	14
Catégories aisées	81	18	1
Classes moyennes	67	29	4
Catégories modestes	62	31	7
Catégories pauvres	48	35	17
Ensemble	65	29	6

Source : IFOP/FJJ, *Les actifs et le travail à l'heure du confinement*, mars 2020.

Si l'on combine cette information avec les données de l'enquête Logement sur le statut d'occupation par niveau de revenu - comme on l'a fait précédemment avec la catégorie sociale - on peut identifier la population à risque par niveau de revenu (tableau 4). Globalement, on aboutit à une population à risque d'environ 3,9 millions de ménages. Ce chiffre est plus faible que l'estimation du tableau 1, en partie parce que les données de l'enquête Logement par niveau de revenu ne retiennent que les ménages avec un revenu positif, d'une part, et excluent les étudiants, d'autre part. On peut estimer que sur un champ identique à celui du tableau 1, la population à risque est d'environ 4 millions de ménages<sup>7</sup>. Les deux approches mobilisées pour dénombrer la population à risque aboutissent donc à des résultats cohérents compte tenu des limites des sources utilisées.

Les données du tableau 4 présentent l'intérêt d'identifier la population à risque selon le niveau de revenu qui est, à l'évidence, un critère majeur pour apprécier les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les ménages lorsqu'ils doivent faire face à une baisse soudaine de leurs revenus d'activité. On a regroupé les 5 catégories distinguées dans l'étude de la FJJ en trois grandes catégories : une catégorie « Pauvres » (20% de plus bas revenus), une catégorie « Hauts revenus » (20% de revenus les plus élevés) et une catégorie « Revenus intermédiaires » qui rassemble les 60% de revenus ni bas, ni hauts.

<sup>7</sup> Ce chiffre reste inférieur à la première estimation (4,3 millions), ce qui traduit probablement la marge d'incertitude du sondage mobilisé pour ces calculs lorsqu'on raisonne sur des sous-populations spécifiques comme la catégorie sociale ou le niveau de revenu.

## Tableau 4

Population à risque (\*) selon le niveau de revenu (\*\*), le statut d'occupation  
et la baisse de revenu consécutive au confinement

(nombre de ménages en milliers)

	Pauvres (20% les plus bas)	Revenus "intermédiaires"	Hauts revenus (20% les plus hauts)	Ensemble
<b>LOCATAIRES</b>	<b>1 256</b>	<b>1 230</b>	<b>149</b>	<b>2 635</b>
<i>Sans revenu</i>	<i>411</i>	<i>176</i>	<i>77</i>	<i>664</i>
<i>Baisse partielle</i>	<i>845</i>	<i>1 054</i>	<i>72</i>	<i>1 971</i>
<b>ACCEDANTS</b>	<b>210</b>	<b>696</b>	<b>326</b>	<b>1 232</b>
<i>Sans revenu</i>	<i>69</i>	<i>121</i>	<i>182</i>	<i>372</i>
<i>Baisse partielle</i>	<i>141</i>	<i>575</i>	<i>144</i>	<i>860</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 466</b>	<b>1 926</b>	<b>475</b>	<b>3 867</b>
<i>Sans revenu</i>	<i>480</i>	<i>297</i>	<i>259</i>	<i>1 036</i>
<i>Baisse partielle</i>	<i>986</i>	<i>1 629</i>	<i>215</i>	<i>2 831</i>

(\*) La population à risque correspond à la population ayant subi une baisse partielle ou totale de son revenu d'activité à la suite du confinement tout en devant continuer à assumer des charges fixes de logement.

(\*\*) L'étude de l'IFOP/FJJ ne précise pas quel est le concept de revenu retenu pour la classification. On peut penser qu'il s'agit plutôt du revenu d'activité des personnes interrogées et non du niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent, ce dernier étant souvent difficile à estimer par les individus.

Sources : INSEE, Enquête Logement 2013 - IFOP/FJJ, *Les actifs et le travail à l'heure du confinement*, mars 2020. Calculs de l'auteur.

Lecture : Parmi les 20% de ménages à plus bas revenu, on dénombre 1,256 million de ménages locataires ayant subi une baisse totale (411 000) ou partielle (845 000) de leurs revenus d'activité à la suite du confinement.

On observe que la population à risque se compose pour deux tiers environ de locataires et pour un dernier tiers d'accédants à la propriété. Pour l'essentiel, ces ménages de locataires à risque se concentrent pour moitié parmi les 20% de plus bas revenus et, pour l'autre moitié, parmi les 60% de ménages aux revenus « intermédiaires ».

La répartition des ménages d'accédants s'écarte beaucoup moins de la répartition des ménages par niveaux de revenus. Les 60% de revenus « intermédiaires » rassemblent environ 55% de la population à risque, les 20% de ménages à bas revenus en regroupent 17% et le reste (26%) figure parmi les 20% de ménages à hauts revenus.

# Eclairages

---

Globalement, tous statuts de logement confondus, la population à risque se concentre sur les ménages à bas revenus qui en représente près de 40% (38%) et sur les ménages aux revenus intermédiaires (50%). Pour les hauts revenus, le risque est environ deux fois plus faible que la moyenne.

Comment repérer à partir de ces données la population en difficulté, c'est-à-dire celle qui doit faire face à des charges fixes de logement et dont on peut penser qu'elle n'a pas pu amortir le choc d'une baisse des revenus d'activité ? Les données du tableau 4 permettent d'apporter plusieurs réponses à cette question.

Parmi ces ménages en difficulté, il y a d'abord un socle dur constitué par les ménages à bas revenus qui connaissaient déjà des difficultés avant de voir leurs revenus baisser, soit 1,5 million de ménages. On peut ajouter à ce premier noyau dur les ménages « non pauvres » dont au moins un membre n'a perçu aucun revenu à la suite du confinement : on aboutit alors à une population en difficulté d'environ 2 millions de ménages. C'est, à notre avis, l'estimation la plus basse que l'on peut faire aujourd'hui de cette population en difficulté.

Une autre estimation, probablement plus réaliste, consiste à ajouter au décompte précédent une partie des ménages aux revenus « intermédiaires » qui ont subi une baisse partielle de leurs revenus, entre un tiers et la moitié probablement compte tenu de ce que l'on sait du niveau d'épargne de ces ménages. On aboutirait alors à une population en difficulté comprise entre 2,5 et 2,8 millions de ménages au sein desquels vivent environ 6 à 7 millions de personnes.

## Éléments de conclusion

La baisse de l'activité consécutive au confinement a eu un impact considérable sur l'activité économique mais aussi, par contrecoup, sur les revenus de plus d'un tiers des actifs. Ce choc a été particulièrement brutal pour les ménages d'actifs qui doivent subvenir à leurs besoins essentiels avec d'importantes charges fixes, notamment pour se loger. Toute baisse des revenus se répercute alors pleinement et directement sur les ressources disponibles (le « revenu arbitral ») pour faire face à d'autres besoins essentiels.

# Eclairages

---

Dans cette note, on a essayé de mesurer l'ampleur de ce phénomène. Malgré les limites inhérentes aux sources utilisées, il ne fait aucun doute que la baisse du revenu d'activité consécutive au confinement a plongé nombre de ménages dans d'importantes difficultés financières. D'après nos estimations, environ 2,5 à 2,8 millions de ménages d'actifs locataires ou accédants (soit 6 à 7 millions de personnes) sont ainsi durement frappés par la récession actuelle.

Ce décompte ne prend pas en compte certaines populations particulières, notamment la population étudiante, dont on sait qu'une proportion croissante (au moins un quart aujourd'hui) est dans la nécessité d'exercer une activité pour subvenir à ses besoins. Il ignore aussi une partie des ménages de retraités dont les ressources peuvent dépendre en partie des revenus d'activité d'autres membres du ménage et qui ont pu subir le contrecoup de la baisse d'activité. Enfin il méconnaît, par définition, les populations invisibles des statistiques qui se concentrent aux marges les plus précaires de notre société (sans domicile ou vivant dans des abris de fortune notamment).

Parmi les ménages en difficulté identifiés dans cette note, on trouve sans surprise une part importante de ménages pauvres ou à bas revenus qui sont, pourrait-on dire, structurellement en difficulté. Pour la moitié d'entre eux environ, les plus démunis, le gouvernement a annoncé certaines mesures le 15 avril dernier. Mais, outre leur portée limitée – à la fois dans leur montant et dans le temps – ces mesures sont loin de concerner l'écrasante majorité des ménages locataires ou accédants qui sont plongés dans d'importantes difficultés financières à la suite du confinement et qui pourraient, eux aussi, rapidement basculer dans la précarité et la pauvreté.

Il faut rappeler à cet égard que les mesures prises en ce qui concerne le chômage partiel sont loin de compenser l'intégralité de la perte de revenus. En moyenne, pour les salariés concernés, on peut estimer que la perte est de 400 euros par mois, soit 800 euros après deux mois de confinement. Même si l'indemnisation ne peut pas être inférieure au SMIC, la perte peut être substantielle pour de petits salaires non concernés par les mesures gouvernementales annoncées le 15 avril pour les allocataires de minima sociaux et les

# Eclairages

---

bénéficiaires des aides au logement compte tenu du niveau très bas du plafond de ressources de ces aides sociales. C'est le cas par exemple pour un couple avec deux enfants où chacun des membres perçoit un petit salaire (1,25 SMIC chacun). Si l'un des membres est au chômage partiel, la perte est d'environ 250 € par mois, soit 500 euros à la suite de la période de confinement de deux mois actuellement envisagée.

Dans ces conditions, des mesures complémentaires apparaissent nécessaires pour agir sur les dépenses des ménages - notamment les dépenses fixes de logement - afin d'atténuer les tensions budgétaires que nombre d'entre eux connaissent aujourd'hui. A côté des mesures de soutien direct aux revenus, plusieurs pays européens ont déjà mis en œuvre un moratoire des loyers. En France, certains bailleurs sociaux ont pris l'initiative de suspendre le paiement des loyers et d'étaler leur paiement sur les 12 prochains mois dès que la période de confinement sera levée.

Outre le fait que la situation financière des bailleurs sociaux a été fragilisée par les précédentes réformes des aides au logement, l'ampleur de la population touchée par les tensions budgétaires provoquées par le ralentissement brutal de l'activité justifierait pleinement une intervention plus vigoureuse des pouvoirs publics à l'échelle nationale, que ce soit à travers un moratoire des loyers et/ou la mise en place d'un fonds de solidarité. Comme on l'a rappelé en introduction, des mesures analogues ont déjà été mises en œuvre par le passé en France dans des circonstances exceptionnelles. Il ne fait guère de doute que de telles mesures contribueraient, non seulement à alléger les difficultés financières des ménages, mais aussi à prévenir le développement d'une crise sociale latente dont les turbulences sociales de l'automne 2018 ont déjà signalé l'acuité.